

**Motion des personnels et étudiant.e.s
de l'Université de Strasbourg,
réuni.e.s en Assemblée Générale le 4 mars 2020**

Les projets de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), de la réforme de la formation des enseignants et de la retraite à points font système et constituent une même politique. Cette politique s'inscrit dans une logique de démantèlement du Service public pour tou.te.s et dans un modèle de société inégalitaire.

Dans ce contexte, les personnels et étudiant.e.s de l'Université de Strasbourg :

dénoncent la précarité et la précarisation des étudiant.e.s et des salarié.e.s de la fonction publique et du secteur privé.

La mise en œuvre des réformes en cours - au même titre que d'autres récemment adoptées - aggraverait la situation de précarité dans laquelle se trouvent déjà nombre d'acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, en priorité les étudiant.e.s, les jeunes docteur.e.s, les enseignant.e.s non titulaires, de nombreux personnels IT (ingénieurs et techniques) et BIATSS (personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé).

demandent le retrait de la réforme des retraites.

Ce projet des retraites par points remet en cause le principe de retraite par répartition et la solidarité intergénérationnelle. Il conduit à une baisse généralisée des pensions et à une dégradation des conditions de vie des futurs retraités.

demandent le retrait des projets de réformes dans l'ESR :

- **Retrait de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR)**
Les orientations contenues dans les trois rapports préalables au projet la LPPR contribuent à accroître la précarisation des personnels de l'ESR et la marchandisation de la connaissance, remettent en cause le statut national et les missions des enseignants-chercheurs, encouragent la logique managériale et la mise en concurrence des personnes au détriment de la coopération (laboratoires, universités, personnels) et du plein exercice des libertés académiques.
Le Congrès de l'université de Strasbourg dans une motion votée le 28 janvier 2020, a pointé les dangers de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche en affirmant que plusieurs éléments de l'avant-projet de loi sont « de nature à porter un préjudice irréversible à la recherche publique : concentration accrue des financements sur quelques établissements et équipes, choix de privilégier les financements sur projet au détriment de financements récurrents pour refinancer l'ESR [l'Enseignement Supérieur et la Recherche], modulation des services des enseignants-chercheurs, arrêt des recrutements d'enseignants-chercheurs et d'autres personnels de l'ESR titulaires au profit de recrutements temporaires et précaires ».

- **Retrait du projet de réforme des masters MEEF** Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (1er degré et 2nd degré) **et des concours auxquels ces masters préparent** (le Concours de Recrutement de Professeur des Écoles CRPE et le Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré, CAPES)

Cette énième réforme des Masters MEEF, faisant suite à celles qui se sont succédé, sans véritable évaluation, depuis 2009, tend à marginaliser toujours un peu plus le rôle de la discipline dans la formation des futurs enseignants. Ces réformes ne sont dictées que par les besoins d'un État-employeur qui, sous prétexte d'organiser une formation en « alternance », réquisitionne à moindre frais des étudiants stagiaires insuffisamment formés et sous-payés. En deuxième année de Master, les étudiant.e.s « alternant.e.s » devront poursuivre un triple objectif : obtention du master incluant une dimension recherche, le stage en responsabilité et le concours, ce qui engendrera de facto une surcharge de travail. A cela s'ajoute la baisse annoncée de moitié des postes aux concours 2021 et 2022. Au lieu de la revalorisation promise, la politique actuelle de l'Éducation Nationale ne fait que continuer à dégrader les conditions d'études, la qualité de la formation, et menace l'attractivité du métier d'enseignant, progressivement vidé de sa substance intellectuelle.

demandent l'abrogation des contre-réformes déjà en vigueur :

- **réformes du Bac et du Lycée, et ParcoursSup**, réformes qui retirent au baccalauréat le caractère d'examen national et anonyme et son rôle de premier grade universitaire.
- **l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle** (et instaurant le diplôme de «bachelor universitaire de technologie») qui constitue une attaque contre le diplôme de DUT, les garanties qu'il apporte aux diplômés en termes de poursuites d'études et de rémunération sur le marché du travail
- **la réforme de l'assurance chômage**, accentuant la précarité
- **la Loi de transformation de la Fonction publique** : en publiant cette loi (le 7 août 2019 !) le gouvernement détruit toutes les valeurs inscrites dans le Statut général des fonctionnaires depuis sa création en 1946.

et déposent ce jour leur « cahier de revendications » (voir Annexe).

**AFIN DE METTRE UN POINT D'ARRÊT À CES POLITIQUES
LES PERSONNELS ET ETUDIANT·E·S DE L'AG UNITAIRE RÉUNI·E·S LE 4
MARS 2020 SE DÉCLARENT EN GRÈVE RECONDUCTIBLE ET APPELLENT
L'ENSEMBLE DES PERSONNELS ET DES ETUDIANT·E·S DES DIFFÉRENTES
COMPOSANTES À LES REJOINDRE.**

Annexe :

Cahier des revendications adoptées les 20 février et 5 mars 2020 par l'AG unitaire de l'Université de Strasbourg

I. Demandes relatives aux réformes en cours :

- retrait du projet de réforme des retraites
- retrait de la LPPR

Concernant la réforme de la formation des enseignants :

- retrait de la réforme de la formation des enseignants.
- rejet de toute diminution de la part disciplinaire dans l'évaluation des candidats aux concours
- garanties sur le nombre de supports de stage

II. Demandes relatives aux réformes déjà en application :

- retrait des réformes du Bac et du Lycée, des DUT et des Bac pro ainsi que du dispositif ParcoursSup
- retrait de la réforme de l'assurance chômage
- abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique

III. Revendications spécifiques aux étudiant.e.s :

- attribution au niveau national d'une allocation d'autonomie et augmentation du nombre et du montant des bourses
- prise en compte des années d'étude dans le calcul de la retraite
- Gratuité inconditionnelle de l'Université pour toutes et tous, notamment pour les étudiant.e.s hors UE et suppression immédiate de « Bienvenue en France »

- Baisse et gel des loyers des logements universitaires, construction de nouveaux logements et rénovation du parc existant
- Rétablissement des rattrapages d'examen (dans les composantes concernées)
- Amélioration de l'accueil et des conditions de vie des étudiants étrangers : les aider à mieux comprendre les démarches administratives, faciliter leur intégration et inscription donnant automatiquement un titre de séjour
- Gratuité des transports publics
- Annulation de la baisse de moitié (de 60 millions à 30 millions) des fonds sociaux pour l'éducation de la maternelle au lycée et permettant aux familles les plus fragiles de se nourrir ou d'acheter leurs fournitures scolaires
- Suppression du SNU (Service National Universel)

IV. Revendications budgétaires et financières pour l'ESR

- Augmentation significative des budgets récurrents des laboratoires
- Augmentation des budgets de la recherche à hauteur de 3 % du PIB, dont un minimum de 1% pour la recherche publique
- Suppression du crédit impôt recherche
- Triplement du soutien de base des laboratoires des universités
- Concernant le CNRS : triplement du soutien de base
- Limitation du financement par AAP à 30%

V. Revendications salariales

- Revalorisation des grilles salariales dans l'ESR et augmentation significative des bas salaires (catégories B et C)
- Dégel du point d'indice
- Uniformisation des salaires des enseignants et des Écoles d'architecture et d'art avec les salaires des universitaires

VI. Revendications relatives à la politique d'emploi

- renforcement de l'emploi permanent et statutaire (BIATSS, chercheurs, enseignants, enseignants-chercheurs et ITA)
- pour un plan de résorption de la précarité de l'emploi par la création d'un nombre suffisant de postes de titulaires
- objectif de titularisation en 3-4 ans de tous les contractuels sur mission permanente
- pas de création de tenure-tracks
- remplacement des contrats LRU par des postes de titulaires

NB : Le présent cahier des revendications sera complété à l'occasion des AG à venir

L'AG de ce 4 mars, comme celle du 2 février, s'est tenue à l'initiative du "Comité de mobilisation Université de Strasbourg" et des organisations suivantes : SES-CGT, SNTRS-CGT, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, DICENSUS, SUD Éducation Alsace, FO ESR, CNT-STP 67, Solidaires étudiant-e-s